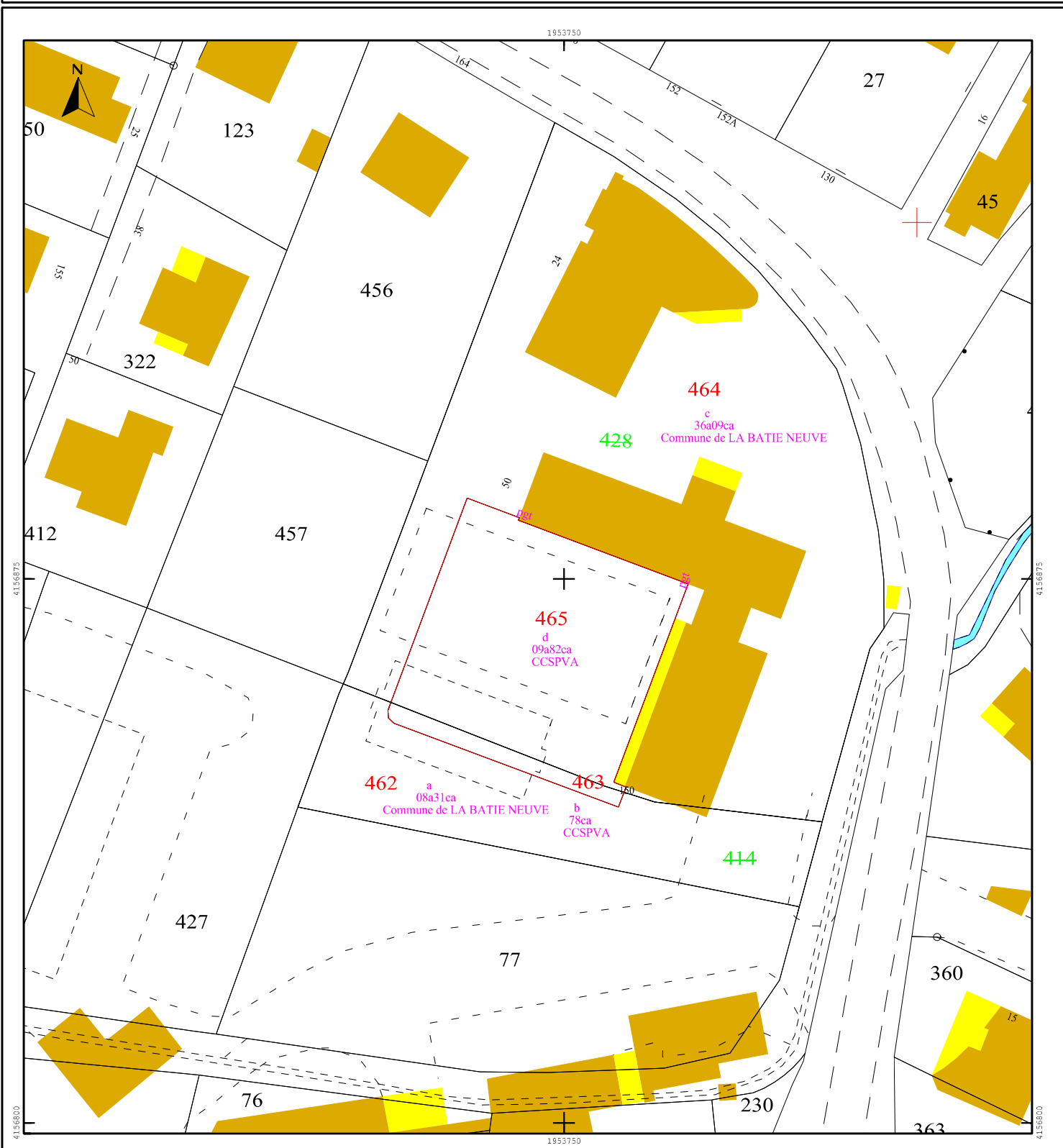


Commune : en date du 28/10/2022 LA BATIE NEUVE (017)	DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES <b>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</b> CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ----- par ----- géomètre à ----- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la mise 6463. A -----, le -----	Section : AB Feuille(s) : 000 AB 01 Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980 Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/750 Date de l'édition : 16/09/2022 Support numérique : -----
Numéro d'ordre du document d'arpentage : 751 M Document vérifié et numéroté le 16/09/2022 APTGC Gap Par Caroline TINELLI Géomètre Signé <i>C. Tinelli</i>	<p style="font-size: 2em; color: red; transform: rotate(-45deg); opacity: 0.5;">Modification selon les énonciations d'un acte à publier</p>	D'après le document d'arpentage dressé Par ETIENNE TOULEMONDE (2)  Réf : Le 21/07/2022
Pôle Topographique et de Gestion Cadastreale Cité Administrative Desmichels BP 1602  05016 GAP Cedex Téléphone : 04.92.40.16.92 Fax : 04.92.40.16.90 cdif.gap@dgfip.finances.gouv.fr	<p style="font-size: 0.8em;">(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.                  (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc... ).                  (3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).</p>	



Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

N° de dossier :

Tél : 0 809 400 190 (appel non surtaxé)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr

### Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 20/09/2022  
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : SARL Cabinet TOULEMONDE-BONTOUX

SF2204362787

#### DESIGNATION DES PROPRIETES

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 005				Commune : 017				LA BATIE NEUVE		
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
AB	0414			150 RUE DES ECOLES	0ha09a09ca		017 0000751	AB	0462	0ha08a31ca
							017 0000751	AB	0463	0ha00a78ca
AB	0428			24 RUE DE L'ASTRAGALE	0ha45a91ca		017 0000751	AB	0464	0ha36a09ca
							017 0000751	AB	0465	0ha09a82ca

#### OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30

